

**Ministère de l'Éducation**  
**LIGNES DIRECTRICES POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS**  
**POUR LA PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES 2017-2018**

**Date limite : D'ici le 23 janvier 2018**, les demandes doivent avoir été envoyées à [Healthy.Schools@ontario.ca](mailto:Healthy.Schools@ontario.ca).

- **Afin de promouvoir le bien-être et l'activité physique** dans les écoles secondaires, des subventions pour la promotion de l'activité physique dans les écoles secondaires totalisant 500 000 \$ seront accordées en 2017-2018.
- **Les conseils scolaires et les écoles secondaires financés par les fonds publics de l'Ontario peuvent déposer** une demande de subvention pour la promotion de l'activité physique dans les écoles secondaires afin d'appuyer des initiatives qui visent à accroître le nombre d'élèves du palier secondaire qui participent à des activités physiques en dehors des heures d'enseignement, et qui mettent l'accent sur les élèves moins actifs.
- **Des subventions pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ par projet seront accordées** afin de soutenir les initiatives qui répondent à un besoin particulier et qui favorisent la participation des élèves.
- **Les initiatives peuvent viser l'échelle régionale, l'ensemble du conseil scolaire** (y compris les conseils scolaires coïncidents), **ou une école secondaire en particulier ou un groupe d'écoles secondaires.**

Les subventions seront accordées aux propositions retenues d'ici le 15 février 2018, et les dépenses devront être engagées d'ici le 31 août 2018.

#### **Qui peut présenter une demande?**

Les écoles secondaires et les conseils scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario.

Les écoles secondaires sont invitées à créer des partenariats afin d'obtenir du soutien pour la planification, la prestation et l'évaluation du projet (p. ex. avec des organismes sans but lucratif, des établissements postsecondaires, des organismes provinciaux de sport ou des bureaux de santé publique).

#### **Exemples de projets admissibles au financement :**

- **Étendre l'offre existante d'activités physiques** : p. ex. offrir de nouvelles activités proposées par les élèves en fonction de leurs champs d'intérêt, préférences et habiletés, ou améliorer les activités existantes afin de permettre et d'encourager un plus grand nombre d'élèves à y participer.
- **Collaborer avec les partenaires communautaires** : notamment dans le cadre d'activités offertes par des organismes de sport provincial, des bureaux de santé publique, des fournisseurs de loisirs municipaux et des organismes sans but lucratif ou en partenariat avec ceux-ci, et qui visent la durabilité après la période de financement.
- **Offrir des possibilités de formation pour les élèves** : p. ex. appuyer la participation d'une représentation diversifiée d'élèves lors d'une conférence sur l'activité physique, la création d'une stratégie de mobilisation des jeunes qui donnerait aux élèves la confiance et la motivation

nécessaires pour mettre sur pied des activités physiques destinées au plus grand nombre d'élèves possible de leur école.

- **Créer des comités d'action pour l'activité physique** : p. ex. mettre sur pied un club d'élèves axé sur l'activité physique qui aurait pour objectif de faire participer un groupe diversifié d'élèves dans diverses activités physiques pour répondre à leurs besoins.
- **Redéfinir et rafraîchir les espaces consacrés à l'activité physique dans les écoles** : p. ex. créer des espaces qui permettraient aux élèves d'être plus actifs à l'intérieur et à l'extérieur de l'école (ou des écoles), avec l'intention de maximiser l'utilisation de cet espace. La transformation d'une classe en studio de yoga pourrait correspondre à un projet de cette nature.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux exigences du tableau suivant. Un comité de sélection procédera à l'évaluation des demandes en fonction des critères du projet. **Toutes les personnes qui ont présenté une demande seront informées de la situation de leur demande d'ici le 15 février 2018.**

Critères de soumission du projet	Critères d'évaluation
<b>Planification du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des élèves contribuent à la planification du projet.</li> </ul>	Des élèves participent activement à tous les volets du projet, et ils ont l'occasion de faire preuve de leadership.
<ul style="list-style-type: none"> <li>La demande décrit un défi actuel en lien avec la culture de l'activité physique à l'école (ou dans les écoles) selon le point de vue des élèves.</li> </ul>	Brève description des défis à relever.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des objectifs précis sont décrits dans le projet.</li> </ul>	Les objectifs correspondent aux défis qui devront être relevés.
<b>Mise sur pied du projet et suivi</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un groupe de travail est responsable de la planification, de la mise sur pied et du suivi du projet.</li> </ul>	Le groupe de travail est composé de membres qui possèdent une expérience pertinente et diversifiée et participent à tous les aspects du projet. Remarque : le groupe de travail doit inclure des représentants des élèves.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un plan d'action décrit les activités, les résultats escomptés, les mesures de rendement et les échéances.</li> </ul>	Le plan d'action est complet, clair et réaliste.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les élèves participent à la mise sur pied et au suivi du projet.</li> </ul>	Des élèves participent activement à tous les volets du projet, et ils ont l'occasion de faire preuve de leadership.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet correspond à des priorités du ministère (p. ex. curriculum, <a href="#">Fondements d'une école saine</a>, <a href="#">Stratégie ontarienne pour le bien-être en milieu scolaire</a>, <a href="#">Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation</a>).</li> </ul>	Il y a des correspondances entre le projet et les priorités.
<b>Budget</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un budget rentable a été élaboré.</li> </ul>	Le budget est bien élaboré et les fonds provenant d'autres sources sont démontrés.

## Durabilité

<ul style="list-style-type: none"><li>Le projet propose un plan réaliste pour obtenir des résultats durables au-delà de la période de financement.</li></ul>	La durabilité à long terme est bien décrite.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

### Remarques concernant la soumission d'une demande :

- Il faut répondre à toutes les questions, à moins qu'elles ne s'appliquent pas à votre situation, et les documents justificatifs doivent être joints à la demande avant sa soumission.
- Tous les projets doivent correspondre aux politiques du conseil scolaire et aux plans de gestion et d'amélioration de l'établissement.
- Tous les demandeurs retenus devront rédiger un rapport final pour le ministère.
- Tous les renseignements concernant cette subvention relèvent du domaine public et peuvent être communiqués à une tierce partie sur demande, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
- Veillez sauvegarder et imprimer une copie de votre demande pour vos dossiers avant de la soumettre.
- Les demandes complètes et les pièces justificatives doivent être soumises en format PDF à l'adresse [Healthy.Schools@ontario.ca](mailto:Healthy.Schools@ontario.ca), et la mention Demande de subventions pour la promotion de l'activité physique dans les écoles secondaires ainsi que le nom de votre conseil scolaire doivent être inscrits dans la ligne objet.

### Éléments qui ne sont pas admissibles au financement :

- Les paiements pour le personnel, y compris pour le personnel enseignant, les coordonnateurs, les consultants et le personnel administratif.
- Les coûts de fonctionnement (p. ex. la location de bureaux, les coûts administratifs, les engagements financiers qui dépassent la durée du projet, les services publics, y compris les services Internet et de téléphone).
- Les activités qui ont déjà eu lieu.
- L'achat de biens et de services pour lequel le ministère de l'Éducation offre déjà du financement (p. ex. du matériel didactique destiné aux élèves).
- Les déplacements à l'extérieur de l'Ontario.
- Les dettes ou les pertes financières découlant du projet.
- Les frais ou honoraires des conférenciers dépassant 40 % du financement approuvé (y compris les frais de déplacement des conférenciers).
- Les activités de financement.

***Veillez noter que tous les achats faits grâce à la subvention pour la promotion de l'activité physique dans les écoles secondaires doivent respecter la Directive en matière d'approvisionnement dans le SP***

***(<https://www.doingbusiness.mgs.gov.on.ca/mbs/psb/psb.nsf/french/bps-procurementdirective-fr>)***